

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 29 décembre 2025

Date de la convocation

17/12/2025

Date d'affichage

17/12/2025

Nombre de membres

Afférents au conseil

municipal : 8

En exercice : 8

Présents : 6

Pouvoir : 2

Votants : 8

Votes

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf décembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Francis PERROT, maire.

Présents : MM. Francis PERROT, Daniel PERROCHON, Daniel DETARET, Daniel SERVAES Mmes Martine RONDIER, Laurette HERAULT

Absents ayant donné procuration : MM. Gérard AUBRY, Johnny FASTRÉ

Secrétaire de séance : Daniel SERVAES

Ref : 2025 - 43

2025 43 - Subventions aux associations début 2026

Suite aux premières demandes de subvention pour 2026 formulées par les associations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, attribue les subventions selon le tableau ci-après :

Société de courses de Lignières	300 €
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher	250 €
Le Centre de la Presse	0 €
Office de Tourisme de Lignières	250 €
Ecole d'Ids-Saint-Roch (Voyage scolaire Janvier 2026)	300 €
Association Prévention Routière	0 €
C2L Foot	0 €
Secours Populaire Français	300 €

Total	1400 €

Le montant sera inscrit au budget 2026 de la commune.

Le Maire

Francis PERROT

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance

Daniel SERVAES



Délibération rendue exécutoire par publication numérique le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.